



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 AVRIL 2008**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents :

P.PANNETIER, D.DUMOULIN, E.DUPONT, P. BERQUET, P.GISLE,
B.LERISSON, I.JACQUES, F.FORZANI, Y.GOUNOT, G.MORGUE, E.NIVET,
N.NICOLAS, S.GERMANICUS, G.TILMANN.

Absent excusé: A.ROBLIN

Absents non excusés : sans objet

Secrétaire de séance : D.DUMOULIN

20h30 : SEANCE PUBLIQUE

NB : pas d'approbation du compte rendu de séance du dernier conseil pour cause d'envoi tardif

1/ Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Après lecture de l'article L 1411-5 du CGCT par le maire, le conseil municipal désigne à l'unanimité comme membres de la commission de délégation de service public les conseillers municipaux suivants :

Titulaires : P.BERQUET, E.DUPONT, G.TILMANN

Suppléants : E.NIVET, I.JACQUES, G.MORGUE.

2/ Désignation de membres supplémentaires au Centre Communal d'Action Sociale :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner comme membres du Centre Communal d'Action Sociale les conseillers municipaux suivants:

S.GERMANICUS, F.FORZANI.

3/ Désignation d'un membre supplémentaire à la Commission d'Appel d'Offres :

A l'unanimité, le conseil municipal désigne comme membre supplémentaire à la Commission d'Appel d'Offres le conseiller municipal suivant :

G.MORGUE.

4/ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

A 20h40, A.ROBLIN entre dans la salle du conseil municipal.

Après lecture des articles L 123-1 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme , le maire expose les principes généraux présidant à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Où le maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'engager la prescription de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, valant révision du Plan d'Occupation des Sols (POS).

5/ Vote des Budgets Primitifs 2008 Commune et Assainissement:

Après présentation du budget 2008 Commune et du budget 2008 Assainissement par le maire adjoint délégué, le conseil municipal procède aux votes comme suit :

- A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2008 de la **Commune** , lequel peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement :

Equilibrée en dépenses et recettes à : 2 103 835 €

Section d'investissement :

Equilibrée en dépenses et recettes à : 1 943 987 €.

- A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2008 **Assainissement** , lequel peut se résumer comme suit :

Section Fonctionnement :

Equilibrée en dépenses et recettes à : 161 973,08 €

Section Investissement :

Equilibrée en dépenses et recettes à : 193 114.19 €

Vote des taux 2008

Après le rapport du maire adjoint délégué, sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2008 :

Taxe d'habitation : 8.82
Foncier bâti : 14.91
Foncier non bâti : 74.10
Taxe professionnelle : 10.93

6/Indemnités du maire et des adjoints ayant délégations de fonction

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer au Maire une indemnité pour un montant égal à 43% de l'indice 1015.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer aux maires adjoints une indemnité pour un montant égal à 16.5 % de l'indice 1015.

7/ Location des barnums : conditions

Le maire expose au conseil municipal les demandes formulées par les Castelfortains pour le prêt des barnums.

Où le maire, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les conditions de location des barnums comme suit :

CONDITIONS DE LOCATION DES BARNUMS A l'unité	
Tarif pour un week- end (du samedi matin au lundi matin)	110€
Tarif par journée supplémentaire	50€
Caution par chèque	1 200€
Nettoyage si besoin	50€
Attestation d'assurance responsabilité civile	Exigée
Ecoles, accueil de loisirs et associations	Gratuit

Il est précisé que la location des barnums est exclusivement réservée aux habitants de la commune, pour montage sur la commune.

Le montage et le démontage est assuré par les particuliers.

Le transport aller retour est assuré par les services techniques, qui dresseront un état des lieux au dépôt et au retrait, sur rendez- vous, le lundi suivant la location.

8/ SIAHVY : adoption du règlement d'assainissement

Après le rapport fait par le conseiller municipal délégué au SIAHVY, et sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement d'assainissement tel que proposé par le SIAHVY et devant être annexé au futur Plan Local d'Urbanisme.

9/ Syndicat d'Energie des Yvelines : vote sur le principe de l'adhésion des EPCI et communes « isolées » comme suite à l'avis favorable du comité du SEY

Le maire expose les raisons de la demande du Préfet .

Où le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'adhésion des différentes intercommunalités et communes dites isolées* au SEY, à l'exception des communes déjà intéressées par une adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile- de- France.

* : communes et EPCI :

communes :

Adainville, Bazonches sur Guyonne, Bourdonne, Chavenay, Cernay la Ville, Condé sur Vesgre, Coignières, Feucherolles, Gambais, Gambaiseul, Gargenville, Grandchamp, La Hauteville, Le Tartre Gaudan, Maurepas, Poissy, Rambouillet, Rennemoulin, Saint Nom la Bretèche, Vaux sur Seine, Villepreux .

EPCI :

Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montfort l'Amaury (SIEMA)

Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villemes (SIRE)

SIVOM de la région de Chevreuse (SIVOMRC)

Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult en Yvelines (SICSA)

Communauté de Communes des Etangs (CCE)

Communauté de Communes des Plaines et Forêts des Yvelines (CCPFY)

Communauté de Communes de la Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines (CAPY)

Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY).

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 22h40.

Le maire

Patrice PANNETIER